



# PAC

## PORTER A CONNAISSANCE

*Risques naturels, risques technologiques doivent être au coeur des préoccupations des auteurs de plans locaux d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.*

*Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (provoqué directement ou indirectement par l'action ou l'intervention de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de notre société.*

*Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :*

- *d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *d'autre part à l'existence d'enjeux, qui*

*représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité. Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :*

- *d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'Etat.*
- *de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- *d'informer la population*
- *de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque, de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- *programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

**F I C H E n° 4**

### Les risques naturels

#### Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs (<http://www.prim.net/>) :

#### Inondations coulées de boue et mouvements de terrain

date événement : 25/12/1999 au 29/12/1999  
arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999  
paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques.

#### Cavités souterraines et mouvements de terrain

La commune est concernée par 3 cavités souterraines situées :

- la Haute Borne (carrière)
- le chemin du Hamel au Mesnil Couteville (carrière)
- le Vieux Moulin (indéterminé)

Cette information est disponible sur le site [bdcavité.net](http://bdcavité.net) à l'adresse suivante : [Lien vers bdcavité](#)

Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune.

Cette information est disponible sur le site internet [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net).

#### Inondation

La commune du Hamel fait partie du bassin Artois Picardie.

**L E S R I S Q U E S**

## Les risques technologiques

### Les installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

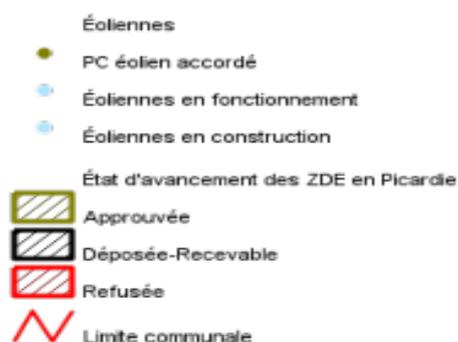
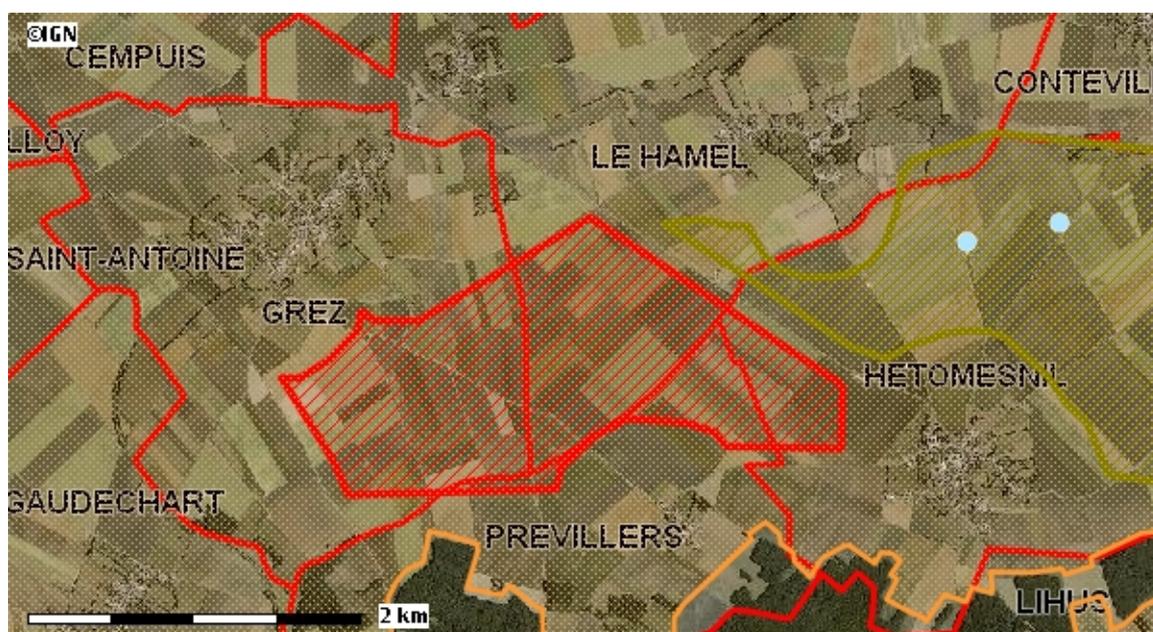
Aucun établissement à risque soumis à autorisation n'est recensé sur cette commune.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL Picardie à l'adresse suivante : [Lien vers DREAL - installations classées](#).

### Eolien

La commune est concernée par la zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire de la communauté de communes de la Picardie verte approuvé le 03 octobre 2008.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL Picardie à l'adresse suivante : [lien vers la DREAL](#)



La commune du Hamel est une commune dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

### **Les sites et sols pollués**

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : [Lien vers Basias.Brgm](#) . Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [Lien vers Basol](#) . Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur la commune du Hamel.